

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 10 février à 18h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Bureau Communautaire : 07 février 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
17	14	1	2	0	0

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe

Membres présents avec voix délibérative : GORGE Christine

Membres excusés ayant donné pouvoir : BESNIER Michèle donne pouvoir à LENOBLE Monique

Membres excusés : ECHASSERIEAU Vincent, THEYS Michel

Secrétaire de séance : BOSDEVIGIE Jean Pierre

PERSONNEL

Délibération n°11-2022 : Personnel : Régime indemnitaire IFSE – Modification du plafond collectivité par agent pour le cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture, groupe C1 et C2

Madame la Présidente rappelle aux membres du bureau que le Conseil Communautaire a adopté par délibération n°85-2020 du 26/11/2020 l'extension du RIFSEEP pour les cadres d'emploi de technicien, d'éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture

Pour l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE), cette délibération prévoit un plafond annuel pour chaque grade différent du montant maxima annuel réglementaire.

Pour faciliter le recrutement d'auxiliaire de puériculture (notamment par voie de mutation), il convient d'actualiser le plafond annuel collectivité sur la cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture sur les groupes C1 et C2

Filière Médico sociale

CADRE D'EMPLOI DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE			
Groupe de fonctions	Emplois	Montant maxima annuel réglementaire par agent	Plafond annuel collectivité par agent
Groupe C 1	Auxiliaire de puériculture exerçant la continuité de direction	11 340 €	4 500 €
Groupe C 2	Auxiliaire de Puériculture	10 800 €	4 000 €

Les membres du Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de

- MODIFIER le plafond annuel collectivité par agent pour l'IFSE, cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture, groupe C1 et C2, comme proposé ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- DIRE que le reste de la délibération 85-2020 du 26/11/2020, portant extension du RIFSEEP pour les cadres d'emploi de technicien, d'éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture reste inchangé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 14 février 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

La Présidente,
Mélanie PLAZANET
Communauté de Communes
Les Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :
Publié :

15 FEV. 2022